

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Auvergne-Rhône-Alpes

Lempdes, le 04/04/19

Service Régional de la Formation et du Développement

Le Chef du service régional de la formation  
et du développement

Courriel : [srfd.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr](mailto:srfd.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr)

à ENSFEA  
(31) Castant Tolosan

Objet : mise à disposition du rapport élaboré dans le cadre de la mission régionale 2017 « Santé et sécurité des chantiers forestiers pédagogiques »

P.J. : rapport et annexes

Je soussigné, Marc CHILE, directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, chargé du service régional de la formation et du développement, autorise la mise à disposition du rapport élaboré dans le cadre de la mission régionale d'expertise relative à la santé et la sécurité des chantiers forestiers.

La mission d'expertise a été mandatée en 2017 par Monsieur le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Comité régional d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail dans les établissements publics de formation forestière.

Deux objectifs ont été fixés à la mission : élaborer un diagnostic des mises en œuvre des pratiques, de sécurité lors des chantiers forestiers pédagogiques et produire des préconisations de nature à améliorer la sécurité des personnels enseignants et formateurs et des apprenants sur les chantiers forestiers pédagogiques.

Cette mission a été réalisée entre février et juin 2017. Le diagnostic et les préconisations font l'objet du rapport.

Dans le cadre de la poursuite de la mission, un séminaire régional a été organisé en 2018 avec l'ensemble des établissements de formation forestière de la région et des actions de formation ont été proposées.

Pour le DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes,  
le directeur régional adjoint de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt,  
chargé du service régional de la formation et du

